

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2025**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le *Règlement numéro 429-2025 modifiant le règlement 416-2024 décrétant la tarification des activités, biens et services de la MRC des Laurentides* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 18 décembre 2025, est **entré en vigueur le 5 janvier 2026**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 5 janvier 2026.



Jérémie Vachon
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint